

**Séance du 25 juin 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 25 juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Solène CARIGNANT, Maire.

**PRESENTS** : M. Pierre ARSAC, Mme Isabelle BERNARD Mme Solène CARIGNANT, M. Yves CHAMBET, M. Vincent CORNELOUP, Mme Valérie LIMONET, M. Sylvain NAFFETAS, Mme Laëtitia SOLER, M. Jean-Marc VELUT, M. Jean-Marc VICTOR.

**EXCUSE** : M. Gilbert GROS

**Convocation du 20 juin 2021**

M. Jean-Marc VELUT est nommé secrétaire de séance.

*Madame le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le compte-rendu de la séance du 7 avril 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.*

**Objet : Demande de subvention au titre de la solidarité départementale 2021**

Le Maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire de réétudier le devis de travaux prévus à l'église car la Paroisse ne souhaite plus, comme il avait été convenu, prendre en charge le piquage des enduits existants.

Ce devis faisant partie de la demande de subvention au titre de la solidarité départementale 2021, il est nécessaire de modifier notre demande avec le nouveau devis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Maçonnerie LAUSTRIAT Patrice, 03130 Luneau, pour la réfection d'une partie des enduits intérieurs de l'église, pour un montant total de 8 123,01€ HT et 9 747,61€ TTC.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Allier la subvention solidarité 2021 pour aider à financer ces travaux.
- **DECIDE** d'affecter cette dépense au programme d'investissement n°209 « Divers investissements 2021 » sur le budget 2021.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'accord définitif de subvention.

**Objet : Programme de travaux de voirie 2021**

Le Maire explique aux membres présents que le Conseil Départemental n'a pas reçu notre demande de subvention au titre de la voirie 2021 suite à un problème de mail. Malgré nos efforts, notre demande ne sera pas traitée cette année 2021.

Le Maire leur demande de se prononcer sur le maintien des travaux de voirie cette année sans subvention, ou sur le report de ces travaux à l'année prochaine.

Une dernière possibilité est d'attendre cette fin d'année qu'un nouveau plan de relance s'ouvre pour que nous puissions le solliciter. Mais à l'heure actuelle, il n'y a aucune certitude.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SIORAT, 03400 Toulon-sur-Allier, pour la réfection de 5 portions de route (2 portions du VC16 « le Pavillon » + VC16 « la Grènerie » + VC28 « Le bas du Rif » + VC22 « Les Grands Perrins »), pour un montant total de 41 171,00€ HT et 49 405,20€ TTC.
- **DECIDE** de solliciter le plan de relance, si celui-ci s'ouvre en fin d'année, avec ce devis.
- **DECIDE** de reporter les travaux de voirie prévus en 2021 à l'année prochaine, si aucun plan de relance ne s'ouvre en cette fin d'année.

- **PRECISE** que la commission voirie se réunira courant septembre-octobre 2021 pour faire le tour des chemins communaux et apprécier les travaux urgents.

- **DECIDE** d'affecter cette dépense au programme d'investissement n°210 « Travaux de voirie 2021-2022 » sur le budget 2021.

### **Objet : Porte de garage logement communal**

*Vu* la délibération n°2020-44 du 25 novembre 2020, validant le devis de l'entreprise Menuiserie Bonnefoy Bertrand 03510 Chassenard, pour l'achat et le branchement d'une motorisation sur la porte de garage du logement communal pour un montant total de 402,00€ HT et de 442,20€ TTC.

Le Maire informe les membres présents que la motorisation ne s'adapte pas sur la porte de garage actuelle et qu'il est nécessaire de changer la porte de garage du logement communal. Le menuisier prend en charge la moitié du prix de la porte car il admet avoir fait une erreur d'interprétation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Menuiserie Bonnefoy Bertrand - 03510 Chassenard, pour le remplacement de la porte de garage et motorisation, pour un montant total de 792,00€ HT et de 950,40€ TTC.

- **DECIDE** d'affecter cette dépense au programme d'investissement n°208 « Achat de matériels 2020 » sur le budget 2021.

### **Objet : Référent attractivité et accueil**

Le Maire explique aux membres présents que la Communauté de Communes participe au projet « Relever le défi démographique » qui vise à développer la politique d'accueil et améliorer l'attractivité globale du territoire.

*Vu* la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021, demandant la désignation par chaque conseil municipal des 44 communes du territoire d'un ou plusieurs référents « attractivité / accueil »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame LIMONET Valérie, 2<sup>ème</sup> adjointe, comme référent attractivité et accueil au sein de la commune d'AVRILLY.

### **Objet : Frais de fonctionnement du gymnase de Marcigny**

*Vu* la délibération n°2015-37 du 27 novembre 2015 autorisant le Maire à signer la convention avec la commune de Marcigny fixant la participation financière de la commune d'Avrilly aux frais de fonctionnement du gymnase de Marcigny, en fonction du nombre d'élèves d'Avrilly fréquentant le collège de Marcigny (convention échue en 2018) ;

*Vu* la liste des élèves d'Avrilly fréquentant le collège de Marcigny en 2019/2020 (7 élèves) et 2020/2021 (4 élèves) ;

*Vu* le bilan des recettes et dépenses de fonctionnement du gymnase de Marcigny demandant une participation à hauteur de 14€ par élève pour l'année scolaire 2019/2020 ;

Madame le Maire demande aux membres présents d'étudier le nouveau projet de convention présenté par la commune de Marcigny. Pas de grand changement à noter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre la commune d'Avrilly et la commune de Marcigny pour la gestion des frais de fonctionnement du gymnase municipal de Marcigny à compter du 1<sup>er</sup>

janvier 2021, pour la durée du mandat municipal, avec effet rétroactif pour l'année scolaire 2019/2020.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.
- **AUTORISE** le Maire à verser la somme de 14€ par élève d'Avrilly fréquentant le collège de Marcigny pour l'année scolaire 2019/2020 (7 élèves x 14€ = 98€).
- **AUTORISE** le Maire à verser les participations financières suivantes, sur présentation du bilan des dépenses/recettes et de la liste des élèves.

### **Objet : Tarifs permanences à la salle des associations**

Madame le Maire informe les membres présents qu'une nouvelle association a été créée sur la commune d'Avrilly. Il s'agit de « 3S : Services de santé solidaires ». Ce sont des naturopathes qui proposent des formations et des soins aux professionnels et aux particuliers. Cette association souhaite ouvrir des permanences à la salle des associations car le local infirmier est trop petit pour être partagé. Actuellement, il est possible de louer uniquement la salle des associations en week-end. C'est pourquoi il est nécessaire de proposer un tarif de location en semaine.

**Vu** la délibération n°2013-03 du 19 janvier 2013 fixant les tarifs de la salle des associations pour les personnes et associations extérieures les week-ends (1 jour : 95€, 2 jours 150€) ;

**Vu** la délibération n°2012-01 du 6 janvier 2012 fixant les tarifs de la salle des associations pour les personnes et associations de la commune d'Avrilly les week-ends (1 jour : 60€, 2 jours : 100€) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** à 40€ la journée de location de la salle des associations en semaine (hors samedi et dimanche), soit 200€ la semaine complète (du lundi au vendredi) pour une association de la commune d'Avrilly.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de location.

### **Questions diverses**

\* Porte de garage locataire : La porte de garage a été changée. L'ancienne porte est stockée chez l'artisan (porte en métal). A voir pour la vendre ou lui laisser.

\* Déchetterie de Marcigny : L'accès aux habitants d'Avrilly pourrait se faire dans les prochains mois. A suivre.

\* Local derrière l'église : La porte est très abimée mais la réparation coûte cher (2 028,00€ TTC). Voir pour acheter le bois et faire l'assemblage par l'employé communal cet hiver. Un devis est demandé pour la fabrication d'une porte en métal.

\* Stationnement sur la pelouse : Il est formellement interdit de se garer sur la pelouse qui se trouve aux abords de l'église. Un panneau d'information sera implanté sur les lieux.

\* Miroir de sécurité : Une demande a été faite pour la mise en place d'un miroir de sécurité sur l'espace public au bourg. Réponse négative (très peu de circulation, seuls 2 riverains concernés). L'orienter sur un miroir de sécurité sur espace privé.

\* Conflits de voisinage : La mairie est informée de la gêne occasionnée par un chien. Le propriétaire du chien est informé. Le demandeur peut se rapprocher de la gendarmerie.

\* Femme de ménage : Son contrat se termine le 30/09/2021. Voir pour renouvellement si tout se passe bien.

\* Association Beauregard : Remercie la mairie pour l'octroi de la subvention.

*Fin de la séance à 21h50*